

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2007

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 mars 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaients présents : MM. BATON J. DASTILLUNG JP. Mme ROLLES C. MAIWURM E. Mme JACQUEMIN J. LANG G. Mme MALESKA H. Mme BAUSCH V. BIEHL E. BOHL A. Mme BOROWSKI J. Mme COLANTUONO R. Mme FALLETTA C. GERBERT PJ. Mme KEDINGER C. KOENIG G. KRZYZANSKI P. LONGONI JP. MAUL G. Mme MERELLI R. PEXOTO G. Melle RECKERT E. WALKER R.

Absents avec excuses : Mme CELESTINI S. Mme ERARD E. FIEBIG D. Mme FISCH V. FREY R. Mme GUIDO J. HOFFMANN R. Mme JOTZ S. qui ont donné respectivement procuration à Mme JACQUEMIN J. Mme MALESKA H. LANG G. BATON J. Mme ROLLES C. KOENIG G. PEXOTO G. MAIWURM E. - Mme GROSS A.

M. Edouard MAIWURM est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal de la séance du 26 février 2007 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose à l'assemblée l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- 1) Concours Semaines des Arts 2007

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Fixation du taux des taxes communales 2007
- 2) Transferts de crédits - communication
- 3) Placement de trésorerie - communication
- 4) Ticket Sport : Subvention aux associations qui ont participé du 12 au 23 février 2007
- 5) Reversement à MOSELIS de dépôts de garantie suite à la cession de logements
- 6) Acceptation d'indemnités de sinistre
- 7) Remboursement partiel d'une cotisation d'assurance
- 8) Subvention annuelle à l'Association S-Joseph
- 9) Demandes de subvention

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Mise à disposition d'un garage rue du Cimetière à l'A.A.P.P.M.A.
« L'Ablette »

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Travaux d'élagage et de mise en sécurité d'espaces boisés
- 2) Acquisition de végétaux par les espaces verts
- 3) Acquisition de plantes pour les espaces verts
- 4) Aménagement urbain du Centre Ville - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 5) Extension du C.T.M. 2^{ème} tranche - avenants n° 2 aux marchés de travaux
- 6) Construction d'une médiathèque - marché de maîtrise d'œuvre - communication

IV. URBANISME ET HABITATION

- 1) Modification du P.L.U.
- 2) Dénomination d'une nouvelle impasse au quartier Neuland

V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Portage de repas - fixation des tarifs et subvention d'équilibre

.../...

VI. PERSONNEL

1) Adaptation du tableau des emplois communaux de catégorie C

DIVERS ET COMMUNICATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Fixation du taux des taxes communales 2007

Rapporteur : M. le Président

M. le Préfet vient de nous communiquer, en date du 8 mars 2007, l'état de notification des taux d'imposition pour 2007 de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières établi par les Services Fiscaux.

Il en ressort que les bases prévisionnelles qui nous sont notifiées pour 2007 nous permettent d'assurer l'équilibre du Budget Principal de la Ville adopté le 26 Février 2007 en maintenant les taux d'imposition de l'année dernière, c'est-à-dire :

- Taxe d'Habitation	7,91 %
- Taxe Foncière sur le Bâti	9,89 %
- Taxe Foncière sur le Non-Bâti	37,60 %

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces taux pour l'année 2007.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

2) Transferts de crédits - communication

Rapporteur : M. le Président

Par décision en date du 12 mars 2007, M. le Maire de CREUTZWALD a procédé au transfert de crédits suivants :

2 500,00 € du compte	020-01-020	provision pour dépenses imprévues	
	au compte	21-213-2188-0424	acquisition matériel et mobilier
			pour écoles

Acte est donné.

3) Placement de trésorerie - communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 7 Février 2007, le Conseil Municipal avait accordé à son Président délégation pour effectuer des placements au mieux des intérêts de la commune.

Un placement en bons du Trésor négociables de 800 000 € a été réalisé pour une durée d'un an avec effet du 14 Février 2007 au taux de 3,47 %.

Il appartenait à M. le Président d'en informer l'assemblée.

.../...

4) Ticket Sport : Subvention aux associations qui ont participé du 12 au 23 février 2007

Rapporteur : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La Municipalité, avec l'aide de certaines associations, a organisé pendant les vacances, du 12 Février au 23 Février 2007, l'accueil des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 14 ans. Les 123 jeunes participant ont pu choisir parmi les 12 disciplines suivantes :

Basket, Danse, Scrabble, Judo, Twirling, Volley, Echecs, Hip Hop, Cyclisme, Pétanque, Tennis de table, Capoeira.

L'inscription gratuite a été faite en Mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Ticket sport ». Cette aide est destinée au fonctionnement de l'association, à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action.

Cette subvention s'éleverait au total à **1547 €** répartis comme suit :

BASKET	150 €	PETANQUE	72 €
DYNAMIC FITNESS	150 €	JUDO	150 €
Etoile Cycliste	72 €	TWIRLING	85 €
VOLLEY	280 €	SCRABBLE	85 €
ECHECS	85 €	T.T.C.M	150 €
CAPOEIRA	150 €		
TOTALLY CRAZY	118 €		

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

5) Reversement à MOSELIS de dépôts de garantie suite à la cession de logements

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 02/10/2006, le Conseil Municipal avait accepté de céder à MOSELIS un certain nombre de logements sociaux communaux.

Lors de la mise en place des contrats de location, les locataires avaient versé un dépôt de garantie qui devait en principe leur être restitué au moment de la sortie.

Dans le cadre de cette transaction et afin de faciliter les opérations de cession, il est proposé au Conseil Municipal de reverser directement à MOSELIS l'ensemble des dépôts de garantie versés par les locataires.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2007.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Par suite à une intervention de M. BOHL qui a évoqué deux problèmes :
- le devenir des dépôts de garantie des locataires en situation d'impayés
- la légalité du transfert de la caution de la Ville à MOSELIS car la caution appartient aux locataires,
le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision et de vérifier auprès de MOSELIS les dispositions des nouveaux contrats.

.../...

6) Acceptation d'indemnités de sinistre

a) bris de glace véhicule 373 ALA 57

Rapporteur : M. le Président

En date du 3 Octobre 2006, le pare brise du véhicule immatriculé 373 ALA 57 a été brisé par la projection d'un gravillon. Déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurances AXA représentée par Monsieur ESSE, 183, rue de la Gare à Creutzwald.

Les travaux de remplacement du pare brise ont été confiés au garage PIERRARD Poids Lourds de Saint-Avold. Le montant de la facture s'élevait à 497.54 € T.T.C.

La compagnie d'assurances nous a adressé un chèque d'un montant de 497.54 € couvrant le montant des dégâts.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de sinistre de 497.54 € versée par AXA.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

b) bris de glace à l'église Maroc

Rapporteur : M. le Président

Le week-end du 27 janvier 2007, il a été constaté des dégradations au niveau d'un vitrage de la façade avant de l'église Christ Roi, rue de Bourgogne (cité Maroc)

Les dommages chiffrés par la Vitrierie Miroiterie Forbachoise s'élèvent à 185.38 € TTC.

L'assurance CIADE propose une indemnité de 185.38 € TTC correspondant au remplacement de la vitre brisée à l'église Maroc

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'indemnité de sinistre pour un montant total de 185.38 € T.T.C.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

7) Remboursement partiel d'une cotisation d'assurance

Rapporteur : M. le Président

En date du 4 Octobre 2006, nous avons procédé à la résiliation du contrat d'assurance n° 833300704 concernant le véhicule RENAULT B 80 immatriculé 1021 ZW 57 ce dernier ayant été repris par PIERRARD Poids Lourds suite à l'acquisition d'un nouveau camion destiné au service Espaces verts.

La prime d'assurance étant payée pour une année civile, la compagnie d'assurances AXA, représentée par Monsieur ESSE, 183, rue de la Gare à Creutzwald, nous a fait parvenir un chèque de 64,42 € correspondant à la période durant laquelle la compagnie n'a pas exercé sa garantie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter le règlement de 64,42 € proposé par AXA.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

8) Subvention annuelle à l'Association S-Joseph

Rapporteur : M. le Président

L'Association St-Joseph du Foyer du Centre a présenté sa demande annuelle de subvention de fonctionnement et d'investissement.

L'Association sollicite une subvention globale de 30.000 €. Il est proposé d'accorder à l'Association une subvention de 13.000 € au titre du fonctionnement et 12.000 € au titre de l'investissement.

A titre indicatif les principaux travaux prévus en 2007 consistent en la pose d'un nouveau carrelage dans la salle de réunion du sous-sol, la mise en place d'un cadre-bandeau tôle alu ainsi que d'une enseigne lumineuse sur la façade du bâtiment ainsi que la consolidation du mur de soutènement à l'arrière du Foyer.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

9) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

L'Association Santa Capoeira s'est constituée sur Creutzwald. Elle ne peut encore présenter des comptes mais fait état d'un budget prévisionnel de 1500 € pour 2007 dont 750 € pour l'achat d'instruments de musique. Cette association s'investit dans diverses actions de la Ville (ticket-sport, macadam-sport, fête de l'Europe) et dans l'attente d'un dossier plus complet, il est proposé de leur accorder une subvention de 150 € à titre d'aide au démarrage.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
lots n° 32 et 30
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts AHR Sylvain à CREUTZWALD
section 34 n° 159 « Houvergaerten » avec 7 ares 53
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux PILI Pietro à CREUTZWALD
section 11 n° 601 « rue Vincent Voiture » avec 8 ares 16
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur OGRABEK Jean Jacques et OULD MADI Jasmine à CREUTZWALD
section 11 n° 943 « impasse Schubert » avec 7 ares 84
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
lots n° 18 et 19
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation

.../...

- Association NP CONCEPT à SAINT AVOLD
lots n° 67 et 70
section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame DOURSTER Carine à LONGEVILLE-LES-ST AVOLD
lots n° 31 et 34
section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts GRAEF à METZ
section 22 n° 241/63 « rue des Bouleaux » avec 3 ares 66
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame LAFONTAINE Huguette épouse BREM à CREUTZWALD
section 3 n° 31 « rue Nassau » avec 1 are 01
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts MAYER Félix à PARIS
section 34 n° 96/70 « impasse des Bégonias » avec 17 ares 59
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts DORKEL à CREUTZWALD
section 21 n° 354/205 « rue des Marronniers » avec 6 ares 20
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame DOLISY Sylvie à FALCK
lots n° 7, 35 et 66
section 32 n° 227/23 « Cité Neuland » avec 20 ares 54
section 43 n° 23/2 « La Houve » avec 11 ares 76
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
section 11 n° 1096 « rue Honoré d'Urfé » avec 7 ares 98
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SARL D.M. à CREUTZWALD
section 7 n° 380/291 « rue Kléber » avec 2 ares 30
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
section 44 n° 224/5 « route de Ham » avec 10 ares 16
provenant de la parcelle section 44 n° 155/5 avec 19 ares 85
section 44 n° 228/64 « route de Ham » avec 0 are 11 provenant
de la parcelle section 44 n° 158/64 avec 0 are 22
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI TURNWALD à CREUTZWALD
section 24 n° 241/162 « Cité Nassau » avec 23 ares 18
de sol et bâtiment à usage professionnel
- Monsieur CARREAU Michel à LONGEVILLE-LES-ST AVOLD
section 7 n° 246/54 « rue Kléber » avec 3 ares 81
section 7 n° 244/55 « rue Kléber » avec 2 ares 09
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
lots n° 68 et 66
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBADH
lots n° 58 et 53
section 32 n° 830/1 « rue du Havre » avec 76 ares 17
de sol et bâtiment à usage d'habitation

Acte est donné.

.../...

**2) Mise à disposition d'un garage rue du Cimetière à l'A.A.P.P.M.A.
« L'Ablette »**

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

Monsieur RAIMONDI Alphonse qui occupait le garage n° 20 dans la rue du Cimetière a résilié son contrat au 1^{er} février 2007.

L'A.A.P.P.M.A. « L'Ablette » qui bénéficiait d'un local dans l'immeuble 7 rue de Normandie pour y entreposer du matériel, se trouve actuellement sans endroit à cet effet depuis la vente de l'immeuble. Elle sollicite par conséquent, la mise à disposition gratuite de ce garage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner une suite favorable à cette requête étant entendu que l'A.A.P.P.M.A. « L'Ablette » devra respecter les conditions imposées par le contrat de mise à disposition.
- d'accepter cette mise à disposition gratuitement
- d'autoriser M. le Maire aux fins de signature.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

III. MARCHES ET TRAVAUX

1) Travaux d'élagage et de mise en sécurité d'espaces boisés

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Une consultation, en procédure adaptée, a été lancée début février 2007 pour des travaux d'élagage et de mise en sécurité d'espaces boisés sur différents sites de la Ville.

8 entreprises spécialisées pour ces types de travaux ont été consultées. 6 entreprises ont présenté des offres pour effectuer ces travaux.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

- Les travaux d'élagage et de mise en sécurité d'espaces boisés, à l'entreprise SCHOTT de DABO, pour un montant TTC de 11 944,45 €

A noter que l'entreprise valorise le bois de coupe, en bois de chauffage. Nous avons donc bénéficié d'une ristourne de plus de 3000 €.

M. le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

2) Acquisition de végétaux par les espaces verts

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé 21 février 2007 pour l'acquisition de végétaux pour les espaces verts de la Ville.

10 entreprises ont demandé le dossier de consultation. 4 entreprises ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

- Le marché des végétaux, aux pépinières PALLEZ de Longeville les Metz, pour un montant TTC de 24 996,98 €.

M. le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

.../...

3) Acquisition de plantes pour les espaces verts

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé fin janvier 2007 pour l'acquisition de plantes vivaces et annuelles pour les espaces verts de la Ville.

9 entreprises ont demandé le dossier de consultation. 6 entreprises ont répondu pour le lot N° 1, plantes vivaces et 3 entreprises ont répondu pour le lot N° 2, plantes annuelles.

Suite à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

- Le lot N° 1 plantes vivaces, à l'entreprise SA PLAN D'ANJOU, à Les Ponts de Cé (49136), pour un montant TTC de 5 682,63 €
- Le lot N° 2 plantes annuelles, à l'entreprise EARL GOBY, à Holling (57220), pour un montant TTC de 15 577,33 €

M. le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

4) Aménagement urbain du Centre Ville - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Lors de la réunion des commissions réunies du 19 mars 2007, les membres se sont vus présenter par l'équipe de maîtrise d'œuvre FESTOR Architecte et IRIS Conseil Régions - B.E.T., l'avant - projet des aménagements urbains du centre ville rues Cochois, Eglise et Place du marché.

Le coût prévisionnel de réalisation tel qu'il résulte des études s'élève à 1.946.524,00 € HT. Conformément aux dispositions de l'article 9 du Cahier des Clauses Particulières, il y a lieu d'arrêter par avenant le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter soit : 1.946.524,00 € HT.

Le coût prévisionnel proposé par le maître d'œuvre étant compris entre 80 % et 110 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux (1 850 000 € H.T.) par le maître d'ouvrage, le forfait provisoire de rémunération de 143 315.00 € H.T. est transformé en forfait définitif de rémunération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

5) Extension du C.T.M. 2^{ème} tranche - avenants n° 2 aux marchés de travaux

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux d'extension du Centre Technique Municipal 2^{ème} tranche, il s'est avéré nécessaire de procéder aux modifications des prestations suivantes :

Lot 1 Gros œuvre

Entreprise SCHNEIDER - 57890 PORCELETTE

Montant initial des travaux

287 599.36 € TTC

Montant de l'avenant n° 1

25 666.52 € TTC

Nouveau montant du marché

313 265.88 € TTC

.../...

Il s'agit principalement de la démolition d'un acrotère en béton armé sur l'immeuble Administration - Logement, de la confection d'un mur de soutènement au droit du réfectoire ainsi que de réfection d'enduit au mortier.

Lot 3 Etanchéité

Entreprise B.S.T. - 57192 FLORANGE

Montant initial des travaux		138 867.67 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	-	<u>15 194.03 € TTC</u>
Nouveau montant du marché		123 673.64 € TTC

Il s'agit de la suppression de l'isolant prévu en remplacement sur le bâtiment 2 qui s'est révélé être en bon état.

Lot 6 Menuiseries métalliques

Entreprise FLON - 57504 SAINT AVOLD

Montant initial des travaux		44 262.76 € TTC
Montant de l'avenant n° 1		<u>3 242.36 € TTC</u>
Nouveau montant du marché		47 505.12 € TTC

Il s'agit de la fourniture et pose d'un auvent et d'un châssis fixe dans l'entrée du logements de service.

Lot 8 Menuiseries bois extérieures

Entreprise RUCHO SIPPEL - 57730 ALTVILLER

Montant initial des travaux		47 500.93 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	-	<u>138.74 € TTC</u>
Nouveau montant des travaux		47 362.19 € TTC

Il s'agit du rajout de bancs supplémentaires dans les vestiaires et d'une moins-value pour passage de portes.

Lot 10 Peinture Ravalement

Entreprise APPEL - 57730 FOLSCHVILLER

Montant initial des travaux		54 737.93 € TTC
Montant de l'avenant n° 1		<u>12 249.67 € TTC</u>
Nouveau montant du marché		66 987.60 € TTC

L'entreprise APPEL lors de la soumission n'a pas chiffré la base pour la position 1.3222 mais uniquement la plus-value en option pour 1234 m2 de façade. Le nouveau montant du marché reste cependant moins-disant suivant l'appel d'offre de mai 2006.

Lot 16 V.R.D.

Entreprise EUROVIA - 57203 SARREGUEMINES

Montant initial du marché		203 145.53 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	-	<u>11 171.52 € TTC</u>
Nouveau montant du marché		191 974.01 € TTC

Il s'agit principalement de la suppression de la réfection de l'enrobé devant le bâtiment 2 qui est encore relativement en bon état et de l'adaptation de divers réseaux et bordures

La commission d'appel d'offres réunie le 26 mars 2007 a examiné les avenants et a émis un avis favorable.

A ce stade, le montant total des travaux de la deuxième tranche de travaux s'établit à 1 273 494.86 € TTC soit une augmentation de 14 654.26 € T.T.C. (+ 1.16 %)

.../...

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

**6) Construction d'une médiathèque - marché de maîtrise d'œuvre -
Communication**

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'aménagement d'une médiathèque, rue de l'Eglise, un appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 4 janvier 2007 pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 7 février 2007 d'autoriser Monsieur WOZNIAK Jean-Luc, Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, le marché suivant procédure adaptée et relatif à la mission de maîtrise d'œuvre a été confié à l'équipe constituée par :

- V.P. & A. - 24, rue Foch - 57050 METZ BAN ST. MARTIN, mandataire du groupement
- OMNITECH, 7 chemin de la Moselle - 57160 SCY CHAZELLES
- SOGECI, 7 chemin de la Moselle - 57160 SCY CHAZELLES

pour un montant de 147 706.00 € T.T.C.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

IV. URBANISME ET HABITATION

1) Modification du P.L.U.

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Depuis son approbation le 28 novembre 2005, l'application du P.L.U. a révélé divers problèmes qui, bien que mineurs, demandent la mise en œuvre d'une procédure de modification dans le cadre des articles L 123-1 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Certains problèmes relèvent d'erreurs manifestes tant au plan graphique que rédactionnel et pour d'autres il s'agit de préciser le règlement.

Au plan graphique, on a constaté que rue des Peupliers, la limite entre les zones UBa et 2AU traverse une habitation. La limite de la zone IAU au lieu-dit Scheidwald doit également être rectifiée. Le couloir de protection de la ligne H.T. 225 KV doit être reporté et les emplacements réservés doivent être mis à jour de même que le plan de servitudes.

Pour le règlement, il s'agit de procéder à des adaptations mineures pour faciliter l'instruction des dossiers de permis de construire sur des points tels que les dimensions des bâtiments, les marges de recul, etc..

Il est demandé au Conseil Municipal de prescrire la modification du P.L.U. conformément aux dispositions de l'art. L 123-13 du Code de l'Urbanisme. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

2) Dénomination d'une nouvelle impasse au quartier Neuland

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des rues.

Dans le cadre de la deuxième tranche de rénovation des V.R.D. de la cité Neuland, une nouvelle impasse a été créée depuis la rue de Forbach.

Il est proposé de la dénommer « Impasse de St-Avoid ».

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. BOHL fait observer qu'il existait un passage de St-Avoid qui n'a pas été officiellement supprimé et que ceci risquait de provoquer des confusions au niveau des actes notariés. Dans ces conditions, sur la proposition de son Président, l'assemblée décide de dénommer cette nouvelle voie « Impasse de Varsberg ».

V. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Portage de repas - fixation des tarifs et subvention d'équilibre

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 7 mars 1997, le Conseil Municipal a décidé de soutenir l'Association Résidence du 3^{ème} Age afin de lui permettre d'assurer le portage de repas aux personnes âgées.

Le bilan 2006 de ce service s'établit comme suit pour 10.559 repas délivrés :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
- Achats	53.704,71	Subv. Conseil Général	1.314,00
. dont achats repas		Portage repas	89.155,18
52.673,42		Subv. commune Creutzwald	
		acompte	2.000,00
- Services Extérieurs	36.567,99	Subv. d'équilibre	600,31
- Amortissement	191,55		
- Charges Personnel	2.605,24		
Total	93.069,49	Total	93.069,49

La commune a pris en charge directement les frais de véhicule (assurance, carburant) qui s'élevaient à 3.280 €.

La subvention de la commune de CREUTZWALD par repas s'est donc élevée à 0,56 € en 2006.

Le budget prévisionnel 2007 du service portage de repas s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
- Achats	55.427	Portage repas	95.000,00
. dont achats repas :		Subv. Conseil Général	1.314,00
54.350		Subvention de la Ville	2.594,60
- Services Extérieurs	40.638,50		
- immobilisation	168,00		
- Charges Personnel	2.675,10		
Total	98.908,60	Total	98.908,60

La commune supportera en 2007, comme les années passées, les frais relatifs aux véhicules de l'ordre de 3300 €.

.../...

En portant le prix du repas à 9 €, le budget prévisionnel serait assuré grâce à la subvention de la ville de Creutzwald de 2.594,60 €, du Conseil Général de la Moselle de 1.314 €. Aussi, il est proposé de verser le solde de la subvention d'équilibre de 2006 de 600,31 €, un acompte pour l'année 2007 de 2.000 € et le complément de la subvention d'équilibre sera soumis au Conseil Municipal lors de la production des comptes d'exploitation de 2007.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du repas à 9 € au lieu de 8,50 € à compter du 1^{er} juin 2007, étant entendu que la Ville aura à supporter un déficit supplémentaire sur les 5 premiers mois de l'année 2007.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

M. PEXOTO constate que la majoration des prix des repas est de plus de 5 %, ce qui est supérieur à l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes desservies, par conséquent son groupe votera contre.

M. KRZYZANSKI demande si l'augmentation du nombre de repas vendus permettrait de réduire le coût unitaire compte tenu des coûts fixes.

M. le Président lui indique que ce n'est pas le cas car ceci nécessiterait la mise en place d'une troisième équipe. Ceci suppose un autre véhicule ainsi que du personnel supplémentaire.

VI. PERSONNEL

1) Adaptation du tableau des emplois communaux de catégorie C

Rapporteur : M. le Président

Les décrets 2006 n° 1687, 1688, 1690 et 1694 du 22 décembre 2006 réorganisent les carrières et les cadres d'emplois des agents de catégorie C.

L'une des principales dispositions de ces décrets est le changement de dénomination des grades et échelles de catégorie C, à savoir :

Filière administrative :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Echelle
Agent administratif qualifié	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6

Filière technique :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Echelle
Agent des services techniques	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3
Agent technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3
Agent technique qualifié	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4
Agent technique principal	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5
Agent technique en chef	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	5
Agent de maîtrise qualifié	Agent de maîtrise principal	/
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	/

.../...

En conséquence, le tableau des emplois communaux est modifié comme suit :

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 4 postes existants
- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 5 postes existants
- adjoint administratif de 1^{ère} classe : 4 postes existants par intégration de 4 postes d'adjoint administratif
- adjoint administratif de 2^{ème} classe : 15 postes existants par intégration de 15 postes d'agent administratif qualifié
- agent de maîtrise principal : 2 postes existants par intégration d'un poste d'agent de maîtrise principal et d'un poste d'agent de maîtrise qualifié
- agent de maîtrise : 2 postes existants
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1 poste existant par intégration d'un poste d'agent technique chef
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 14 postes existants par intégration de 14 postes d'agent technique principal
- adjoint technique de 1^{ère} classe : 16 postes existants par intégration de 16 postes d'agent technique qualifié
- adjoint technique de 2^{ème} classe : 72 postes existants par intégration de 13 postes d'agent technique et 59 postes d'agent des services techniques

DECISION du CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

M. BOHL souhaite que l'on fasse observer à qui de droit la lourdeur de ce type de dispositions qui lassent les élus locaux, alourdissent la tâche de nos services sans pour autant répondre aux attentes des salariés.

POINT SUPPLEMENTAIRE

1) Concours Semaines des Arts 2007

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

A l'instar des années précédentes un concours sera organisé dans les établissements scolaires de la Ville dans le cadre de la Semaine des Arts. Les productions seront exposées à la salle Baltus Le Lorrain du lundi 25 juin 2007 au samedi 30 juin 2007. Le thème proposé cette année sera : « L'Europe a 50 ans »

Le règlement du concours reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les participations suivantes :

- 77 € par école maternelle
- 122 € par école primaire
- 152 € par collège et par lycée

Les récompenses s'établissent comme suit pour chaque type d'école :

1 ^{er} prix	: 230 €
2 ^{ème} prix	: 152 €
3 ^{ème} prix	: 122 €
Prix de participation	: 77 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet ; les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

.../...

VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Par courrier du 13 mars 2007 France Télécom nous informe que suite à enquête sur l'utilisation des cabines téléphoniques, il s'avère que la cabine implantée à la cité Fatima n'est utilisée en moyenne que 4 mn par jour, ceci est insuffisant pour la maintenir et cette cabine sera déposée d'ici à juin 2007.

- Sur proposition du Président, compte tenu du pont du 1^{er} mai, la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 2 mai 2007.

En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 20 H 30.